



## Le cahier des charges

### (Extrait concernant les villes étapes)

Le Tour International féminin en Limousin comporte 5 étapes en 4 jours de course:

- une étape en ligne le jeudi après-midi
- une étape en ligne le vendredi après-midi
- une étape en ligne le samedi matin
- une étape ctm individuel le samedi soir
- une étape en ligne le dimanche après-midi

Les villes étapes sont toutes villes "départ et arrivée". Dans la mesure du possible les circuits sont tracés en marguerite pour que la course passe plusieurs fois sur la ligne d'arrivée.

Les villes étapes assurent les prestations suivantes:

#### SECURITE

- > Désignation et mise en place des signaleurs nécessaires, en liaison avec les clubs cyclistes locaux (leur nombre est déterminé par les services de police et de gendarmerie, en liaison avec le Directeur de l'Epreuve et le Commissaire Général, la Préfecture ou sous Préfecture concernée)
- > Mise à disposition de l'organisation des moyens matériels nécessaires tels que barrières aux abords de la ligne d'arrivée, etc.
- > Mise en place des déviations nécessaires au bon déroulement de la course

#### FINANCEMENT

- > Coût de chaque étape à l'organisation: **6000.00€**. Cette somme est versée à l'Association des Amis du Cyclisme Féminin, avant l'épreuve si possible, pour payer les fournisseurs qui agissent en amont de la course: Fédération Française de Cyclisme, Union Cycliste Internationale, Assurances, Sonorisation, Structures, Sécurité course (en partie), etc.
- > Fourniture d'une coupe et d'une gerbe à la vainqueur de l'étape
- > Organisation d'un vin d'honneur en fin d'étape pour environ 80 personnes

#### ORGANISATION TECHNIQUE

- > Mise à disposition d'un branchement électrique pour les podiums "Officiels", "Protocole et Sonorisation", "Permanence"
- > Mise à disposition de locaux situés à proximité de la ligne d'arrivée:
  - une salle de réunion pour le collège des commissaires. Cette salle doit comporter une table et 10 chaises
  - une salle pour installation du Secrétariat Course (3 personnes). Cette salle doit permettre d'installer un ordinateur et son imprimante. Elle doit comporter un fax et une photocopieuse, ainsi qu'une liaison Internet. Elle peut être commune avec la salle de réunion du jury des commissaires.
  - une salle de consultation pour le médecin de la course
  - un local comportant des toilettes pour assurer le contrôle anti-dopage.
- > Mise à disposition de douches pour les athlètes
- > Mise en place d'un parking "Coureurs" sur lequel les spectateurs peuvent rencontrer les athlètes
- > Mise en place d'une déviation située dans le dernier Km pour dévier les voitures suiveuses
- > Autorisation de mise en place d'un espace gourmand (emplacement sur lequel les partenaires et des producteurs locaux et régionaux peuvent présenter et vendre leurs produits)

#### PROTOCOLE

Le maire de la ville étape remet la gerbe et la coupe à la vainqueur de l'étape sur le podium sonorisation. Il est invité à suivre l'étape dans une voiture réservée aux VIP

Les organisateurs s'entendent avec les services de la mairie pour la mise en application des dispositions ci-dessus, ainsi que pour déterminer le tracé des circuits conformément aux règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de l'Union Cycliste Internationale concernant les courses féminines par étapes du calendrier mondial.